

# **Systeme de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec et programme de plafonnement et d'échange de la Californie**

## **Vente aux enchères conjointe n° 2 de février 2015**

### **Rapport sommaire des résultats**

**Publié le 25 février 2015**

#### **Mise en contexte**

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et le *California Air Resources Board* ont tenu une deuxième vente aux enchères conjointe d'unités d'émission de gaz à effet de serre le 18 février 2015. La vente aux enchères incluait la vente d'unités d'émission du présent millésime (2015) et d'un millésime futur (2018). Les données présentées dans ce rapport respectent la protection des renseignements confidentiels des participants.

Avant la certification de la vente aux enchères, le personnel de la Direction du marché du carbone du MDDELCC, en collaboration avec le personnel du ARB et le surveillant de marché externe, a évalué les offres soumises, surveillé le déroulement de la vente et a déterminé que ceux-ci respectaient les exigences du règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec et la réglementation californienne concernant leur programme de plafonnement et d'échange.

Le surveillant de marché externe a notamment fait les observations et les recommandations suivantes :

- Sur la base des données disponibles au moment de la vente aux enchères, le surveillant de marché a constaté que les résultats de la vente aux enchères sont compétitifs. Sur la base de ces mêmes données, le surveillant de marché n'a pas trouvé de preuves de manipulations de marché.
- Le surveillant de marché indique que les résultats de la vente aux enchères ont été calculés en respectant la réglementation en place et en respectant également une logique économique appropriée.
- Le surveillant de marché confirme, selon les données disponibles, les résultats de la vente aux enchères établis par l'administrateur de la vente : le prix final de la vente et les quantités d'unités d'émission de millésime 2015 et de millésime 2018 adjudgées aux participants.
- L'algorithme de la vente aux enchères a bien appliqué les règles concernant les obligations quant aux garanties financières. L'utilisation du bris d'égalité a été nécessaire pour cette vente aux enchères.

- Le surveillant de marché n'a pas observé de failles dans la sécurité ou dans les protocoles de communication.
- Le surveillant de marché recommande que le MDDELCC et le ARB approuvent les résultats de la vente aux enchères du 18 février 2015.

À la différence des ventes aux enchères précédentes tenues individuellement par la Californie et le Québec, les revenus générés par la vente aux enchères récente ne figurent pas dans le présent rapport en raison du processus portant sur le taux d'échange utilisé pour calculer les revenus finaux d'une vente aux enchères conjointe. Deux devises, soit le dollar américain (\$ US) et le dollar canadien (\$ CA), sont acceptées lors de la soumission des offres. Une fois que l'ensemble des paiements ait été reçu, et d'après les instructions de la Californie et du Québec, le fournisseur de services financiers effectuera un échange d'une quantité limitée d'argent en utilisant le taux d'échange en vigueur avant de transférer aux gouvernements participants les revenus. Au plus tard, le transfert des revenus de la vente aux enchères auprès des gouvernements participants se fera 28 jours après la vente aux enchères. Conformément au Règlement concernant le programme de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre de la Californie, les entités qui ont transféré des unités d'émission en consignation seront payées en dollars américains pour chaque unité d'émission transférée. Un rapport sur les revenus perçus par les gouvernements participants sera publié après la fermeture complète de la vente aux enchères.

Le paiement reçu par la Californie doit être en dollars américains seulement, et le Québec doit recevoir le sien en dollars canadiens seulement. Ainsi, le montant total de revenus perçus par la Californie et le Québec pour la vente d'unités de droits d'émission appartenant aux gouvernements participants peut varier, et ce de façon positive ou négative, selon le taux d'échange en vigueur au moment où les paiements sont effectués. À la suite de la publication du sommaire des résultats, un rapport sur la vente aux enchères conjointe qui fera état du montant final des paiements transférés aux gouvernements participants sera publié.

**Vente aux enchères conjointe n° 2 de février 2015**

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et le *California Air Resources Board* (ARB) ont tenu une deuxième vente aux enchères conjointe d'unités d'émission de gaz à effet de serre le 18 février 2015. La vente aux enchères incluait la vente d'unités d'émission du présent millésime (2015) et d'un millésime futur (2018). Vous trouverez ci-dessous l'information et les données principales concernant les résultats de la vente aux enchères. **Veillez vous référer aux notes explicatives présentées après la liste des participants pour une description des données présentées ci-dessous.**

**Résumé des offres acceptées<sup>1</sup>****Vente aux enchères d'unités d'émission du présent millésime (2015)**

Nombre total d'unités d'émission du millésime 2015 mises en vente :	73 610 528
Nombre total d'unités d'émission du millésime 2015 vendues :	73 610 528
Rapport du total des offres acceptables (en nombre d'unités) divisé par le total des unités d'émission du millésime 2015 mises en vente :	1,14

Toutes les statistiques présentées sur les offres acceptées ont été calculées en \$ US en incluant toutes les offres acceptées, qu'elles aient été soumises en \$ US ou en \$ CA. L'équivalent en \$ CA des statistiques présentées sur les offres acceptées est déterminé avec le taux de change de la vente aux enchères. Les statistiques présentées en \$ US sont converties en \$ CA arrondi au cent près.

Taux de change de la vente aux enchères (\$ US vers \$ CA)	1,2403	
Prix de vente minimal :	12,10 \$ US	15,01 \$ CA
Prix de vente final par unité :	12,21 \$ US	15,14 \$ CA
Statistiques sur le prix des offres :		
Prix maximal :	45,20 \$ US	56,06 \$ CA
Prix minimal :	12,10 \$ US	15,01 \$ CA
Prix moyen :	14,03 \$ US	17,40 \$ CA
Prix médian :	12,55 \$ US	15,57 \$ CA
Prix de l'unité médiane :	12,75 \$ US	15,81 \$ CA
Proportion des unités d'émission achetées par des émetteurs :	93,5 %	
Indice Hirschman-Herfindahl :	524	

<sup>1</sup> Une offre acceptée est une offre qui n'entraîne aucune violation de la limite d'achat, de la limite de possession ou de la garantie financière de l'enchérisseur.

**Vente aux enchères d'unités d'un millésime futur (2018)**

Nombre total d'unités d'émission du millésime 2018 mises en vente :	10 431 500
Nombre total d'unités d'émission du millésime 2018 vendues :	10 431 500
Rapport du total des offres acceptables (en nombre d'unités) divisé par le total des unités du millésime 2018 mises en vente :	1,02

Toutes les statistiques présentées sur les offres acceptées ont été calculées en \$ US en incluant toutes les offres acceptées, qu'elles aient été soumises en \$ US ou en \$ CA. L'équivalent en \$ CA des statistiques présentées sur les offres acceptées est déterminé avec le taux de change de la vente aux enchères. Les statistiques présentées en \$ US sont converties en \$ CA arrondi au cent près.

Taux de change de la vente aux enchères (\$ US vers \$ CA)	1,2403	
Prix de vente minimal :	12,10 \$ US	15,01 \$ CA
Prix de vente final par unité :	12,10 \$ US	15,01 \$ CA
Statistiques sur le prix des offres :		
Prix maximal :	20,00 \$ US	24,81 \$ CA
Prix minimal :	12,10 \$ US	15,01 \$ CA
Prix moyen :	12,58 \$ US	15,61 \$ CA
Prix médian :	12,38 \$ US	15,35 \$ CA
Prix de l'unité médiane :	12,25 \$ US	15,19 \$ CA
Proportion des unités d'émission achetées par des émetteurs :	95,1 %	
Indice Hirschman-Herfindahl :	1 436	

**Liste des participants inscrits en tant qu'enchérisseurs qualifiés pour la vente aux enchères d'unités d'émission du présent millésime (2015) et pour la vente aux enchères d'unités d'émission d'un millésime futur (2018)**

Un enchérisseur qualifié est un émetteur ou un participant qui s'est inscrit à la vente aux enchères, qui a soumis une garantie financière acceptable et dont la demande d'inscription a été approuvée par le ARB et le MDDELCC.

AltaGas Power Holdings (U.S.) Inc.  
Ambiente Group Inc.  
Blue Delta Energy, LLC  
BNSF RAILWAY COMPANY  
BP Energy Company  
California Department of Water Resources  
California State University  
Calpine Energy Services, L.P.  
Cargill Power Markets, LLC  
Chevron U.S.A. Inc.  
City of Azusa  
City of Banning  
City of Colton  
City of Long Beach, Gas and Oil Department  
City of Needles  
City of Roseville  
City of Shasta Lake  
City of Vernon, Vernon Gas & Electric  
CP Energy Marketing (US) Inc.  
CPV Sentinel, LLC  
EDF Trading North America, LLC  
Énergie Valero Inc.  
Exelon Generation Company, LLC  
Exxon Mobil Corporation  
Flyers Energy, LLC  
Freeport-McMoRan Oil & Gas LLC  
Fresno Cogeneration Partners, LP  
Gazifère Inc.  
Gestion Énergie Québec Inc.  
High Desert Power Project, LLC  
Hydro-Québec  
Idemitsu Apollo  
IPC (USA), Inc.  
J. Aron & Company  
J.P. Morgan Ventures Energy Corporation  
Jaco Oil Company

Kildair Service ULC  
Les Pétroles Irving Commercial s.e.n.c  
Les Pétroles Irving Marketing s.e.n.c.  
Liberty Utilities (CalPeco Electric) LLC  
Los Angeles Department of Water & Power  
Luminus Energy Partners QP, LP  
Luminus Energy Partners, LLC  
Macquarie Energy LLC  
Modesto Irrigation District  
Morgan Stanley Capital Group Inc.  
Morgan Stanley Capital Group Inc.  
NextEra Energy Power Marketing LLC  
Noble Americas Gas & Power Corp.  
Northern California Power Agency  
NRG Power Marketing LLC  
Pacific Gas and Electric Company  
PacifiCorp  
Pasadena Water & Power  
Petro Diamond, inc.  
Pétrolière Impériale  
Phillips 66 Company  
Plumas-Sierra Rural Electric Cooperative  
Produits Suncor Énergie S.E.N.C.  
Propane Québec Inc.  
Rio Tinto Minerals Inc.  
Robinson Oil Supply & Transport, Inc  
Royal Bank of Canada  
Sacramento Municipal Utility District (SMUD)  
San Diego Gas & Electric Company  
San Diego Gas & Electric Company  
San Diego Gas and Electric Company  
San Joaquin Refining Company, Inc.  
Sempra Generation  
Shell Energy North America (US), L.P.  
Shiralian Enterprises  
Silicon Valley Power (SVP), City of Santa Clara  
Société en commandite Gaz Métro  
Société en commandite Revenu Noranda  
Southern California Edison Company  
Southern California Gas Company  
Southern Counties Oil Co., a California Limited Partnership  
Southwest Gas Corporation

Stan Boyett & Son, Inc.

TEMBEC

The Bank of Nova Scotia

The Morning Star Packing Company

TransAlta Energy Marketing (U.S.) Inc.

Turlock Irrigation District

Twin Rivers Technologies entreprises de transformation de graines oléagineuses du  
Québec inc.

Vitol Inc.

Walnut Creek Energy, LLC

Yuba City Cogeneration Partners, LP

**Notes explicatives : Résumé des statistiques sur les offres acceptées à la vente aux enchères d'unités d'émission du présent millésime (2015)**

Les statistiques sur les offres acceptées à la vente aux enchères d'unités d'émission d'un millésime futur (2018) sont calculées de la même façon que les statistiques relatives aux unités d'émission du présent millésime (2015). Il n'y a pas d'unités consignées (Californie) parmi les unités de millésime futur.

Nombre total d'unités d'émission du millésime 2015 mises en vente	Total des unités du millésime 2015, en tonnes métriques, mises en vente par le MDDELCC et par le gouvernement de la Californie (Ce nombre comprend également les unités consignées)
Nombre total d'unités d'émission du millésime 2015 vendues	Total des unités du millésime 2015, en tonnes métriques, achetées lors de la vente aux enchères
Rapport du total des offres acceptables (en nombre d'unités d'émission) divisé par le total des unités d'émission du millésime 2015 mises en vente	Total des offres acceptables soumises aux enchères (en nombre d'unités du millésime 2015, sans égard aux prix offerts) divisé par le total des unités du millésime 2015 mises en vente
Taux de change de la vente aux enchères	Taux le plus récent publié à midi par la Banque du Canada pour le dollar américain et le dollar canadien la veille de la vente aux enchères
Prix de vente minimal	Prix minimal acceptable, en dollars par tonne métrique, pour une offre faite lors de la vente aux enchères pour une unité du millésime 2015
Prix de vente final par unité d'émission	Prix de vente d'une unité du millésime 2015 résultant de la vente aux enchères, en dollars par tonne métrique
Proportion des unités d'émission achetées par des émetteurs	Nombre total des unités du millésime 2015 achetées par des émetteurs divisé par le total des unités du millésime 2015 vendues
Statistiques sur le prix des offres	Les statistiques sont calculées à partir des offres acceptables pour les unités du millésime 2015 (sans égard aux prix offerts). Toutes les statistiques sont présentées en \$ US et en \$ CA
Prix maximal	Prix offert le plus élevé
Prix minimal	Prix offert le plus bas
Prix moyen	Prix moyen calculé comme étant la somme de tous les prix offerts multipliée par la quantité offerte pour chacune des offres acceptées divisé par la somme du nombre d'unités de toutes les offres acceptées
Prix médian	Prix par tonne métrique calculé pour que 50 % des offres se retrouvent en haut et en bas du prix médian
Prix de l'unité médiane	Prix par tonne métrique calculé pour que 50 % du nombre d'unités des offres acceptées se retrouvent en haut et en bas du prix de l'unité médiane
Indice Hirschman-Herfindahl (IHH)	L'IHH est une mesure de la concentration des unités achetées par rapport à la vente totale d'unités du millésime 2015. Le pourcentage d'unités achetées par chacun des enchérisseurs est élevé au carré et additionné pour tous les enchérisseurs. L'IHH peut aller jusqu'à 10 000, qui représente la situation où 100 % des unités auraient été achetées par un seul enchérisseur ( $100 \times 100 = 10\,000$ )